



TERRE D'ADELES- AMAP FROMAGE DE CHÈVRE CONTRAT D'ENGAGEMENT- mars à novembre 2015

La Ferme « Le Planté » est située sur la commune de Montpezat en Lot-et-Garonne à la frontière de la Gironde. Xavier et Séverine Noulhianne y élèvent des chèvres et produisent des fromages et autres produits laitiers. La ferme de Xavier et Séverine est entièrement reconvertie en agriculture biologique depuis janvier 2008. Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'Adeles, l'association Terre d'Adeles et Xavier et Séverine Noulhianne, producteurs de la ferme « Le Planté », s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit de la charte des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander de mars 2015 à novembre 2015 (attention : distribution 3 juillet et 28 août) :
 - un plateau mensuel à 11 euros avec ou sans yaourts (selon son choix, mais à préciser)
 - ET/OU un plateau mensuel à 16 euros avec ou sans yaourt (selon son choix, mais à préciser).Xavier et Séverine Noulhianne prépareront les plateaux en fonction de la saison.
- 2) Signer à la commande **9 chèques** à l'ordre de **Xavier Noulhianne**. Ces chèques déposés à l'association Terre d'Adeles lui seront remis le jour de la distribution mensuelle.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les plateaux commandés au moment des distributions le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Calendrier 2015 des vendredis de livraison :

13/03 17/04 22/05 12/06 03/07 28/08 18/09 16/10 20/11

- 4) Trouver un remplaçant si, pour une raison exceptionnelle, l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'Adeles.
- 5) Aider si nécessaire à la distribution ou à la signature des contrats selon la demande.

L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les distributions mensuelles. **Coordinatrices fromage : Stéphanie Moulinet, stephanie.moulinet@terredadeles.org ou Claire Durantou, claire.durantou@terredadeles.org**
- 2) Mettre à disposition un lieu de distribution.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de la ferme « Le Planté » après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions de la ferme « Le Planté » et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

Xavier et Séverine Noulhianne s'engagent à :

- 1) Préparer chaque mois des plateaux comprenant des fromages et produits laitiers de la ferme, d'une valeur de 11 euros pour un petit plateau et de 16 euros pour un grand plateau avec ou sans yaourt selon la formule choisie par le consomm'acteur. **Cependant, les paniers seront adaptés en fonction de la production : plus fournis en début de saison et moins fournis en fin de saison, avec lissage du prix de façon annuelle.**
- 2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Accueillir sur demande le consomm'acteur à la ferme « Le Planté ».
- 5) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs, Xavier et Séverine Noulhianne s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'Adeles. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et la ferme « Le Planté » s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le.....

Pour la ferme « Le Planté » :

Xavier et Séverine Noulhianne

Pour Terre d'Adeles :

Stéphanie Moulinet et Claire Durantou

Le consomm'acteur :

Nom

Prénom